

CAMPAGNE CONTRÔLES 2024

RENCONTRES CARSAT
ORGANISMES DE FORMATION

JUIN 2024

RISQUES PROFESSIONNELS - HABILITATION

L'ÉQUIPE HABILITATION DE LA CARSAT MIDI-PYRÉNÉES

Eric BOUSCHBACHER Ingénieur-Conseil Responsable du Pôle Formation

Marie AGUILAR Chargée d'habilitation

Bénédicte COIRATON Chargé d'habilitation

Séverine DESQUINES Assistante administrative

prevention.habilitation@carsat-mp.fr

PROGRAMME

I. Introduction

II. Rappels sur l'habilitation

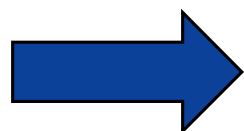
1. Les documents cadres
2. La lettre d'engagement
3. Le référentiel qualiprev

III. Le contrôle

II RAPPELS SUR L'HABILITATION

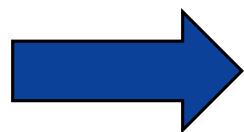
1 - LES DOCUMENTS CADRE

Le règlement d'habilitation



**Règlement d'habilitation
des organismes de formation et des
entreprises**

**Le cahier des charges dispositions
générales** janvier 2023



s'applique à l'ensemble des dispositifs

Le cahier des charges du dispositif
version en vigueur



propre à chaque dispositif de formation

Le document de référence du dispositif
version en vigueur



**Respect d'un cadre de référence
propre à chaque dispositif**

2 - LA LETTRE D'ENGAGEMENT

LETTRE D'ENGAGEMENT

A l'attention de INRS,
Département Formation
CNH Rue du Morvan, CS 60027
54519 Vandoeuvre les Nancy

Entité demandeuse :
Contact :
Adresse mail :

Je soussigné _____, représentant de l'entité _____ demande

l'habilitation SST de niveau 1.

Engage l'entité à respecter les modalités de mise des formations pour lesquelles, je demande l'habilitation, en appliquant les prescriptions des documents ci-après :

- Le règlement d'habilitation
- Le document de référence de l'habilitation
- Le cahier des charges - les dispositions générales
- Le cahier des charges - les dispositions spécifiques à l'habilitation demandée

Le détail des pièces à fournir pour constituer le dossier est décrit dans ces différents documents-cadres. Ces documents sont téléchargeables sur le site de l'INRS depuis la rubrique service aux entreprises, puis choisir formations confiées à des organismes habilités.

Certifie l'exactitude de toutes les informations saisies au nom de l'entité dans Forprev et dans l'ensemble des documents constituant le dossier de demande d'habilitation.

3 – LE REFERENTIEL QUALIPREV

Contrôle des entités habilitées

L'INRS et le réseau de l'Assurance maladie risques professionnels effectuent des contrôles afin de vérifier le respect par l'entité habilitée des engagements pris lors de son habilitation. Toute entité habilitée peut être contrôlée.

Ces contrôles s'effectuent sur la base du référentiel Qualiprev propre à la branche :

- **Référentiel Qualiprev** (juillet 2021, format pdf)

En cas de détection de non conformités majeures, la Commission Nationale d'Habilitation (CNH) est saisie, et peut être amenée selon les cas : à mettre en demeure l'entité de mettre en œuvre des actions correctives, à suspendre l'habilitation, à retirer l'habilitation, par application du règlement d'habilitation du réseau de l'Assurance maladie risques professionnels.

III LE CONTRÔLE

LES ITEMS DE CONTRÔLES SUR PIÈCES PORTENT SUR :

1 Situation administrative de l'entité :

SIRET - NDA - RAISON SOCIALE -
Responsable de l'entité

2 Programmes initial & MAC :

Mentions incontournables

3 Déroulés pédagogiques initial & MAC :

Format - structure - conformité du
contenu en lien avec le référentiel

LES ITEMS DE CONTRÔLES SUR PIÈCES PORTENT SUR :

SIRET

Mail

NDA

Téléphone

1 Situation administrative de l'entité

Au travers de sa lettre d'engagement, signée au moment de sa demande d'habilitation, l'entité se doit de tenir son compte FORPREV à jour

Adresse

Raison sociale

Noms

Responsables
Gestionnaires
Délégués

LES ITEMS DE CONTRÔLES SUR PIÈCES PORTENT SUR :

2 Programmes Formation initiale & MAC

- L'intitulé correspond à la formation concernée et au niveau demandé
- Les logos types sont conformes au dispositif et niveau
- Les objectifs sont mentionnés
- Les prérequis sont présents et conformes
- Le nombre de stagiaires est \leq au maximum et le cas échéant \geq au minimum
- La durée totale correspond a minima à la durée prescrite
- Les modalités d'animation précisent que la formation est animée par un formateur certifié
- Des éléments de contenu sont présents (les éléments de contenu ne sont pas les compétences mentionnées dans le document de référence)
- Les évaluations certificatives sont mentionnées et le descriptif, s'il est présent, est conforme
- L'obligation de MAC ou la durée de validité du certificat est citée

LES ITEMS DE CONTRÔLES SUR PIÈCES PORTENT SUR :

ACTEUR PRAP IBC

PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE
SECTEUR INDUSTRIE BÂTIMENT COMMERCE



PUBLIC VISE

Tous les salariés, opérateurs et agents exerçant une activité physique.
Par exemple : secteurs de l'industrie, du commerce, administratif, et du BTP.

Pré requis : aucun. L'épreuve certificative peut être passée à l'oral en cas de difficulté à l'écrit ou handicap.

OBJECTIFS VISES :

Compétence 1 : Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement

Compétence 2 : Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

Compétence 3 : Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

CONTENU DE LA FORMATION

- ✓ Les enjeux liés aux accidents du travail et maladies professionnelles
- ✓ Les principes de la prévention des risques professionnels
- ✓ Notions élémentaires d'anatomie et de physiologie
- ✓ Les éléments déterminants de l'activité physique ;
- ✓ Préparation du travail sur l'analyse des postes de travail.
- ✓ Observation et analyse d'une situation de travail
- ✓ Proposition d'amélioration
- ✓ Les principes de base d'économie d'effort
- ✓ Mise en application sur les postes de travail

LIEU DE FORMATION :

Intra entreprise
Ou
Possibilité de mutualisation entre établissements.

DUREE :

2 jours (14 Heures) de face à face pédagogique non consécutifs.
Travail d'intersession.

INTERVENANT :

Formateur PRAP IBC certifié par l'INRS.

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

10 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES

UTILISES :

En amont de la formation :
Échange avec la direction et formation si besoin.

DEMARCHES PEDAGOGIQUES

Il s'agit d'une formation essentiellement pratique et conforme au programme de l'INRS (référentiel national), en trois étapes :

- ✓ L'analyse des pratiques
- ✓ L'acquisition et l'évaluation des connaissances et des compétences.
- ✓ Une épreuve de certification (écrite ou orale) : observation, analyse et proposition d'amélioration de situation de travail.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un certificat « acteur PRAP IBC » sera délivré au candidat ayant participé à l'ensemble de la formation et ayant analysé une situation dangereuse au regard de la grille de certification conformément au référentiel de compétences. Il est délivré pour une durée de 24 mois par le réseau de l'Assurance maladie Risques professionnels / INRS et valable au niveau national. Un MAC acteur PRAP IBC d'un jour permet de renouveler la certification.

En formation :

- ✓ Power point et vidéos.
- ✓ Charges fictives de manutention.
- ✓ Pièces anatomiques grandeur réelle
- ✓ Déplacement sur le poste pour observation et analyse du travail réel.

DOCUMENTS REMIS EN FIN DE FORMATION

Mémo format : Prévention des risques liés aux manutentions manuelles (édition 2021 remise à jour)
ED 902 : bonnes pratiques de prévention

LES ITEMS DE CONTRÔLES SUR PIÈCES PORTENT SUR :

3 Déroulés Pédagogiques Formation initiale & MAC

- **L'intitulé correspond à la formation concernée et au niveau demandé**
- **Le DP présente une séquence d'ouverture et de clôture**
- **Le DP est actualisé avec version des documents cités (doc de réf en vigueur, guide des données techniques dernière mouture)**
- **Le DP détaille les éléments incontournables définis par le doc de réf et le cahier des charges en vigueur :**
 - Objectifs pédagogiques (ce que le stagiaire sera capable de faire à l'issue de la séquence)
 - Le résumé des contenus traités illustrant le ou les compétences traitées au cours de la séquence (notions incontournables, mots clés)
 - Les méthodes pédagogiques et situations d'apprentissage (intention pédagogique scénarisée – ce que font les stagiaires et le formateur)
 - Les moyens et ressources pédagogiques (matériel – documents sourcés – vidéos etc...)
 - Les évaluations formatives (préciser les Compétences évaluées et leurs modalités d'évaluation)

LES ITEMS DE CONTRÔLES SUR PIÈCES PORTENT SUR :

3 Déroulés Pédagogiques Formation initiale & MAC

- **Les durées (par séquence)**
- **Formulation des compétences et sous compétences (fidèlement mentionnées dans le référentiel du document de référence, l'enchaînement et l'articulation restant à votre appréciation avec une cohérence pédagogique)**
- **Les pauses (celles du matin et de l'après-midi étant comprises dans la durée totale de la formation)**
- **Présentation du DP**
 - Insertion d'un document récapitulatif en début de DP (par demi-journées pauses incluses et durée)
 - Concision et précision (utiliser une page maximum par séquence et 4 pages maximum pour une journée)
 - Numérotation des pages
 - Numéro de version et date

LES ITEMS DE CONTRÔLES SUR PIÈCES PORTENT SUR :

OBJECTIFS DE LA FORMATION PRAP 2S INITIALE

Objectifs de la formation			Partie(s) du déroulé où la compétence est abordée
DC1 : Se situer en tant qu'acteur de prévention.	1. Comprendre l'intérêt de la prévention.	1.1 Repérer les différents enjeux pour l'entreprise ou l'établissement	S1-B
		1.2 Comprendre l'intérêt de la démarche de prévention.	S1-B
		1.3 Situer les différents acteurs de la prévention et leurs rôles.	S1-C
	2. Connaître les risques de son métier.	2.1 Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage.	S1-C
		2.2 Reconnaître les principaux risques de son métier et les effets induits. 2.3 Repérer, dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé.	S1-C
DC2 : Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.	3. Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.	3.1 Connaître le fonctionnement du corps humain.	S2-A
		3.2 Repérer les limites du fonctionnement du corps humain.	S2-A
		3.3 Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé.	S2-A
	4. Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé.	4.1 Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité.	S5/S6-A
		4.2 Identifier et caractériser les risques potentiels liés à l'activité physique.	S5/S6-B
		4.3 Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques potentiels.	S5/S6-B
DC3 : Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.	5. Proposer des améliorations de sa situation de travail.	5.1 A partir des causes identifiées au cours de son analyse.	S14-A
		5.2 En agissant sur l'ensemble des déterminants de sa situation de travail.	S14-A
		5.3 En prenant en compte les principes généraux de prévention.	S14-A
	6. Faire remonter l'information aux personnes concernées.	6.1 Identifier les personnes concernées.	S14-B
		6.2 Utiliser les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise ou l'établissement.	S14-B
	7. Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.	7.1 Connaître et appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort à l'ensemble de ses situations de travail.	S3-C
7.2 Connaître et utiliser les différents équipements mécaniques et aides à la manutention.		S10-B	

LES ITEMS DE CONTRÔLES SUR PIÈCES PORTENT SUR :

ORGANISATION DE LA FORMATION

Codes couleurs : **Analyse PRAP** **ALM**

Rajouter les durées des séquences

	Matin		Après-Midi	
Jour 1	S1 Les risques du métier et l'intérêt de la prévention	S2 Connaître son corps et ses limites	S3 Identifier des enjeux de l'accompagnement	S4 Connaître les déplacements naturels
Jour 2	S3 et S4 Observer et analyser des situations de travail		S7 Connaître le schéma décisionnel ALM	S8 Accompagner le déplacement sans aide technique
Jour 3	S9 Analyser la situation d'accompagnement	S10 Accompagner le déplacement avec des aides techniques	S11 Valider la compétence ALM	S12 Convaincre de l'intérêt d'ALM
Jour 4	S13 Observer et analyser son travail	S14 Participer à la maîtrise du risque	S15 Rendre compte de son analyse	S16 Valider sa qualité d'Acteur PRAP

LES ITEMS DE CONTRÔLES SUR PIÈCES PORTENT SUR :

DEROULE PEDAGOGIQUE DETAILLE

Jour 1

Matin

S1		Les risques du métier et l'intérêt de la prévention				Séquence n°	1	
						Durée :	1h45	
						Compétences :	DC1 & DC2	
N°	Objectifs pédagogiques	Contenus théoriques	Action du formateur (LF)	Action des apprenants . LA = les apprenants en groupe(s) . CA = chaque apprenant	Moyens	Évaluation Modalités	Évaluation Critères	Durée mn
A	✕ Constituer le groupe.	Ouverture de la formation.	1. LF se présente et présente l'organisation formelle : respect des consignes sanitaires, incendie, secours, et sociales (bienveillance). 3. LF note les attentes, présente le programme. 5. LF essaie de rapprocher les attentes du programme.	2. CA se présente : fonction, formations ou connaissances antérieures, attentes.	Tableau.	4. LA indiquent leurs attentes qui ne seront pas satisfaites.	Les limites du contenu de la formation.	15
B	Identifier les enjeux de la prévention	<ul style="list-style-type: none"> - Les enjeux humains : définition des AT et MP. - Statistiques nationales (nbre décès professionnels divisé par 2 et taux de fréquence réduit d'un tiers en 30 ans). - Statistiques sectorielles. - Statistiques de l'entreprise. - Le document unique. - Les enjeux réglementaires : L. 4121-1, PGP - Les enjeux économiques : Coûts directs et indirects 	1. Présente les définitions AT et MP et risques physiques. 2. LF présente les indicateurs TF et TG et leurs évolutions nationales tout secteurs, puis les statistiques par CTN. 4. LF présente les statistiques par le NAF. 6. LF présente les statistiques d'entreprise ou calcule les TF et TG. 10. LF présente le document unique et l'évaluation des risques liés à l'activité physique. 11. LF présente les enjeux réglementaires et économiques. 14. LF présente les objectifs stratégiques du projet de PRAP s'il existe.	3. LA motive le fait que les CTN les plus dangereux (sidérurgie, chimie) ont des TF bas = présence de prévention. 5. LA motive les écarts entre la sinistralité nationale et le NAF. 7. LA motive les écarts entre le NAF et l'entreprise. 9. LA motive les écarts entre le taux d'AT liés aux manutentions dans le NAF et dans l'entreprise. 12. LA définissent qu'en cas d'accident grave les coûts les plus importants sont pour la victime. 13. LA définissent les coûts indirects pour l'entreprise.	PowerPoint. Stats sur ameli. Liste des AT/MP de l'entreprise. Film Napo « échec au risque » séquence 7. Projet de prévention. DUERP	8. LA calcule les pourcentages d'AT/MP liés à l'activité physique à partir de la liste des AT/MP de l'entreprise.	LA associe à l'activité physique les AT de l'entreprise comportant des manipulations ou du transport d'objets ainsi que les maladies des tableaux 57, 98, 69, 79 et 97.	30

LES ITEMS DE CONTRÔLES SUR PIÈCES PORTENT SUR :

Déroulé pédagogique de la formation pour la certification de ...NOM du DISPOSITIF (SST Niveau 1 acteurs ou Niveau 2 Formateur / Prap IBC Niveau 1 acteurs ou Niveau 2 Formateur etc...

DOMAINE DE COMPETENCE :

Compétence(s) et sous-compétence(s) visée(s) :Compétences incluses dans le domaine de compétences requis avec sous-compétences visées							
Objectif(s) pédagogique(s) spécifique(s) (À l'issue de la séquence, le stagiaire sera capable de ...)	Contenus abordés (Notions incontournables, messages clés...)	Situations d'apprentissage / Articulation pédagogique du Contenu abordé <i>Comment le mets en œuvre le contenu ? (intention pédagogique)</i>		Moyens et ressources pédagogiques (matériel, documents, brochures...)	Évaluations formatives/ Critères de réussite <i>Est-ce que j'y suis parvenu ?</i>		Durées Combien de temps j'y consacre
		(Ce que fait le formateur, Ce que font les stagiaires)			Modalités d'évaluation (Conditions de réalisation, matériel utilisé...)	Indicateurs de réussite	
<i>Où je vais ?</i>	<i>De quoi on parle ?</i>	<i>Ce que fait l'animateur</i>	<i>Ce que font les apprenants</i>	<i>SUPPORTS : Avec quoi j'y vais ?</i>	<i>Comment j'évalue</i>	<i>Condition(s) d'acquisition de la compétence (objectif pédagogique ou incontournables)</i>	
		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> <i>Méthode(s) pédagogique(s) Comment j'y vais ?</i> </div>					

Épreuve certificative N° ... ou relative au domaine de compétences	Description succincte de l'épreuve	Utilisation des grilles de certification de l'INRS	Durée

DÉFINITION DES ÉCARTS, ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

Type d'écart	Preuves(s) recueillie(s)	Conséquence(s), action(s) à entreprendre
Remarques	Non satisfaction d'une exigence des documents cadres sans conséquence directe sur la qualité de la formation.	L'équipe habilitation effectue le contrôle et demande la mise en place des actions correctives pour clôturer la remarque.
Non-conformité mineure	Non satisfaction d'une exigence des documents cadres, ayant un impact sur la qualité de la formation et/ou sur le déroulement des épreuves certificatives sans risque important, <u>dès lors qu'elle n'est pas répétée</u> , mais pour laquelle une action corrective sera exigée. Si la non-conformité mineure est répétée, ou bien si l'action corrective n'est pas mise en place après notification, l'écart est alors caractérisé en non-conformité majeure.	L'équipe habilitation effectue le contrôle et demande la mise en œuvre d'actions correctives dans un délai imposé. Si à l'issue de ce délai la non-conformité est toujours constatée, la non-conformité mineure devient une non-conformité majeure, et le réseau prévention émet une fiche alerte à la CNH.
Non-conformité majeure	Non satisfaction d'une exigence des documents cadres, ayant un impact direct, critique, et avéré sur la qualité de la formation et/ou sur le déroulement des épreuves certificatives. Une action corrective sera systématiquement exigée, sa mise en œuvre et son efficacité suivies.	L'équipe habilitation effectue le contrôle et demande la mise en œuvre d'actions correctives dans un délai imposé. C'est un écart qui fait systématiquement l'objet d'une fiche alerte à la CNH qui peut, après instruction, décider de la suspension ou du retrait de l'habilitation de l'entité. Tout écart correspondant à une non-conformité majeure doit faire l'objet d'une notification, d'un suivi et d'une alerte le cas échéant

CE QUI NE SERA PAS RECEVABLE

- ✓ Des programmes FI & MAC communs sans distinction de niveau ou compilés
- ✓ Des fichiers non distincts programme/DP : un fichier par document soit 4 fichiers (P FI – P MAC – DP FI – DP MAC)
- ✓ Des DP FI & MAC communs ou compilés
- ✓ Des programmes et DP trop longs (2 pages maximum pour les programmes, 15 pages maximum pour les DP)
- ✓ Une note d'opportunités faisant office de DP
- ✓ Tous documents hors programme et DP
- ✓ Les images, photos et autres insertions diverses en dehors du logo de la formation et du logo de la raison sociale (utilisation raisonnable des pictogrammes tolérée) : les documents exigés ne sont ni des manuels ni des guides de données techniques

VOS QUESTIONS NOS REPONSES